



PARLONS Régime de retraite



Quand prendre sa retraite ?

Il s'agit d'une décision personnelle. Quel aspect faut-il examiner en premier : le montant d'argent actuel par rapport au montant d'argent nécessaire ? Selon les planificateurs de retraite, le dernier aspect est considéré comme une « approche ascendante ». Quel style de vie voudrais-je mener pendant ma retraite ? Quel niveau de revenu me permettra de maintenir ce style de vie ? L'approche relative au style de vie exige qu'une personne se pose certaines questions de base. Ai-je l'intention de cesser de travailler complètement ou ai-je l'intention de me trouver un emploi à temps partiel ?

Certaines personnes prennent l'autre approche et déterminent premièrement leur revenu de retraite pour ensuite adapter leur style de vie en conséquence. Les deux approches sont tout aussi importantes, mais vous devez quand même planifier à l'avance. Les questions suivantes ont été conçues pour vous aider dans le procédé de planification et structurer certains des aspects dont il faut tenir compte.

**Quel est mon style de vie à l'heure actuelle ?
Quel sera mon style de vie au moment de la retraite ?**

**À combien s'élèvent mes économies personnelles ?
Combien d'argent ai-je besoin pour profiter d'un style de vie désiré ?**

**Ma couverture d'assurance-vie est-elle adéquate ?
À quel âge voudrais-je prendre ma retraite ?
Pourrai-je me permettre de prendre ma retraite ?**

**Est-ce que je veux prendre une retraite anticipée ?
Puis-je me permettre de prendre une retraite anticipée ?**



**Mes enfants demeureront-ils toujours à la maison ?
Est-ce que je paierai toujours pour des études postsecondaires ?**

**Que vais-je faire de tout ce temps libre ?
Mon conjoint sera-t-il à la retraite ?**

**Est-ce que je veux me trouver un emploi à temps partiel ?
Dois-je me trouver un emploi à temps partiel ?**

Le site Web du Régime de retraite de Postes Canada (www.retraite scp.com) vous permettra de planifier votre retraite. Le site Web fournit des renseignements sur les prestations de retraite fondés sur les prestations de retraite constituées et sur l'estimation des prestations de retraite projetées à une date ultérieure. Il fournit également d'autres conseils utiles en matière de planification d'une retraite réussie. Cependant, le site Web ne constitue qu'une seule pièce du casse-tête de planification de la retraite. Étant donné que la retraite est une décision très personnelle, vous devriez consulter un spécialiste de la planification de retraite afin de prendre une décision éclairée. Cette personne sera en mesure d'examiner vos renseignements personnels et de vous offrir des conseils concernant votre retraite qui répondront aux besoins futurs en matière de style de vie.

Index

Quand prendre sa retraite ? **1**

Rendement du 1^{er} avril au 30 juin 2006 **2**

Mythes et faits sur votre régime de retraite

Nouvelles du Conseil consultatif des pensions

Émission de reçus aux fins de l'impôt pour les cotisations au régime de retraite **3**

Nouvelle apparence du site Web du régime de retraite

Augmentation des cotisations

Saviez-vous que... Vos questions **4**

Vœux des Fêtes

Toute l'équipe du Service des pensions vous souhaite, à vous et à votre famille, bonheur et santé au cours de la période des Fêtes.

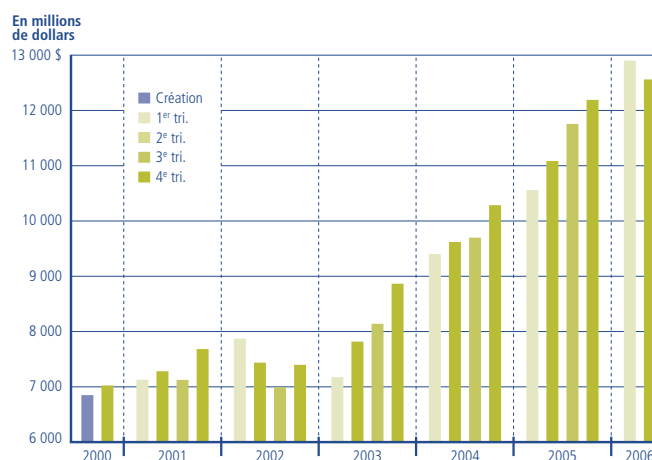
Conjoncture du marché

Au cours du deuxième trimestre, les marchés ont fait l'objet d'une correction en fonction du point de repère canadien, l'indice composé S&P/TSX, qui a fléchi de 3,5 %. Aux États-Unis, l'indice S&P 500 a reculé de 5,8 % pour ce qui est du dollar canadien, le dollar américain baissant de 4,6 %, tandis que les marchés internationaux cédaient 3,8 % au cours du même trimestre. Les marchés des obligations ont aussi reculé légèrement (1 %) en raison de la décision de la Banque du Canada de faire passer les taux de 3,75 % à 4,25 %. Le tableau suivant fait état du rendement du régime depuis sa création.

CATÉGORIE D'ACTIFS	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2006 AVRIL À JUIN	2006 CUMUL ANNUEL	2005 ANNÉE COMPLÈTE	2004 ANNÉE COMPLÈTE	2003 ANNÉE COMPLÈTE	2002 ANNÉE COMPLÈTE	2001 ANNÉE COMPLÈTE
Revenu fixe								
Placements de fonds liquides et à court terme	469,2 \$	1,0 %	1,9 %	2,7 %	2,4 %	2,9 %	2,4 %	4,3 %
Obligations du Canada	3 652,5	-1,4 %	-2,1 %	8,6 %	9,6 %	8,4 %	10,2 %	7,3 %
Actions								
Actions canadiennes	4 163,8	-3,7 %	3,4 %	25,2 %	15,6 %	25,5 %	-11,6 %	-7,7 %
Actions américaines	2 229,6	-5,7 %	0,2 %	3,4 %	4,9 %	7,5 %	-20,9 %	—
Actions internationales	1 868,1	-4,0 %	6,1 %	13,2 %	13,3 %	7,3 %	-21,6 %	—
Immobilier	126,6	3,1 %	10,1 %	17,2 %	—	—	—	—
Total du Régime de retraite agréé	12 509,8 \$	-3,19 %	1,67 %	13,73 %	11,13 %	13,87 %	-6,99 %	5,10 %

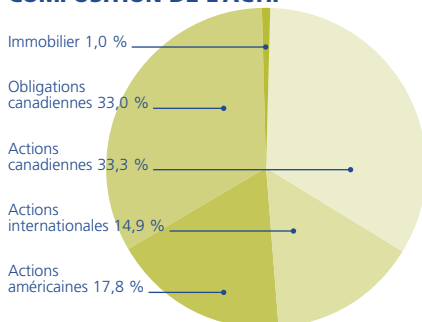
Points saillants des placements

- Pour le deuxième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situe à -3,19 % par rapport au point de référence de -3,02 %.
- Au 30 juin 2006, la caisse avait un actif de 12 509,8 millions de dollars.
- Des cotisations nettes de 64,5 millions de dollars ont été versées au régime au cours du deuxième trimestre, y compris 22,4 millions de dollars en paiements spéciaux de solvabilité. Nous avons réduit l'affectation aux actions canadiennes de 50 millions de dollars et avons affecté 175 millions de dollars à des obligations nominales, 25 millions de dollars à des actions américaines et 35 millions de dollars à des actions internationales. Un montant de 9 millions de dollars a été ajouté aux biens immobiliers, et les placements d'investissements à court terme ont augmenté de 133,1 millions de dollars.



Points saillants de la composition de l'actif

COMPOSITION DE L'ACTIF



- Au 30 juin 2006, 67 % de l'actif était affecté à des actions et à des biens immobiliers, ce qui dépasse la composition de l'actif visée de 62,5 %. Les actions canadiennes représentaient 33,3 % du total, les actions américaines 17,8 %, les actions internationales 14,9 % et les biens immobiliers 1 %.
- Trente-trois pour cent de l'actif était investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 6,6 % d'obligations à rendement réel, 22,6 % d'obligations canadiennes et 3,8 % de placements de fonds liquides et d'investissements à court terme.

Mythes et faits sur votre régime de retraite

Les renseignements suivants vous permettront d'avoir une meilleure compréhension de certains mythes fort répandus entourant le Régime de retraite de Postes Canada ainsi que de faire la lumière sur les faits.

Mythe	Fait
Si la somme de vos années de service ouvrant droit à pension et votre âge est de 85, vous êtes admissible à une pension non réduite.	Bien que vous soyez admissible à une pension non réduite après l'âge de 55 ans avec 30 années de service admissible, il n'en est pas de même pour toute autre combinaison d'années dont la somme est de 85. Par exemple, vous n'êtes pas admissible à une pension non réduite à l'âge de 54 ans avec 31 années de service admissible, même si la somme est de 85. Vous devez avoir au moins 55 ans avec au moins 30 années de service admissible ou 60 ans avec au moins deux années de service admissible ou de participation au régime.
Une pension non réduite constitue toujours 70 % de votre rémunération moyenne la plus élevée (RME).	Bien que ce soit le cas pour les employés comptant 35 années de service ouvrant droit à pension, ce n'est pas le cas pour tout le monde. Une pension non réduite signifie que vous obtenez 2 % de votre RME pour chaque année de service ouvrant droit à pension accumulée. Par conséquent, si vous prenez votre retraite à l'âge de 60 ans avec seulement deux années de service admissible, vous obtenez 4 % de votre RME (2 années x 2 %).
Une fois que vous comptez 35 années de service admissible, vous cessez de cotiser au Régime de retraite de Postes Canada.	Une fois que vous comptez 35 années de service admissible, vos cotisations au Régime de retraite de Postes Canada sont réduites à 1 % de votre rémunération.

Nouvelles du Conseil consultatif des pensions



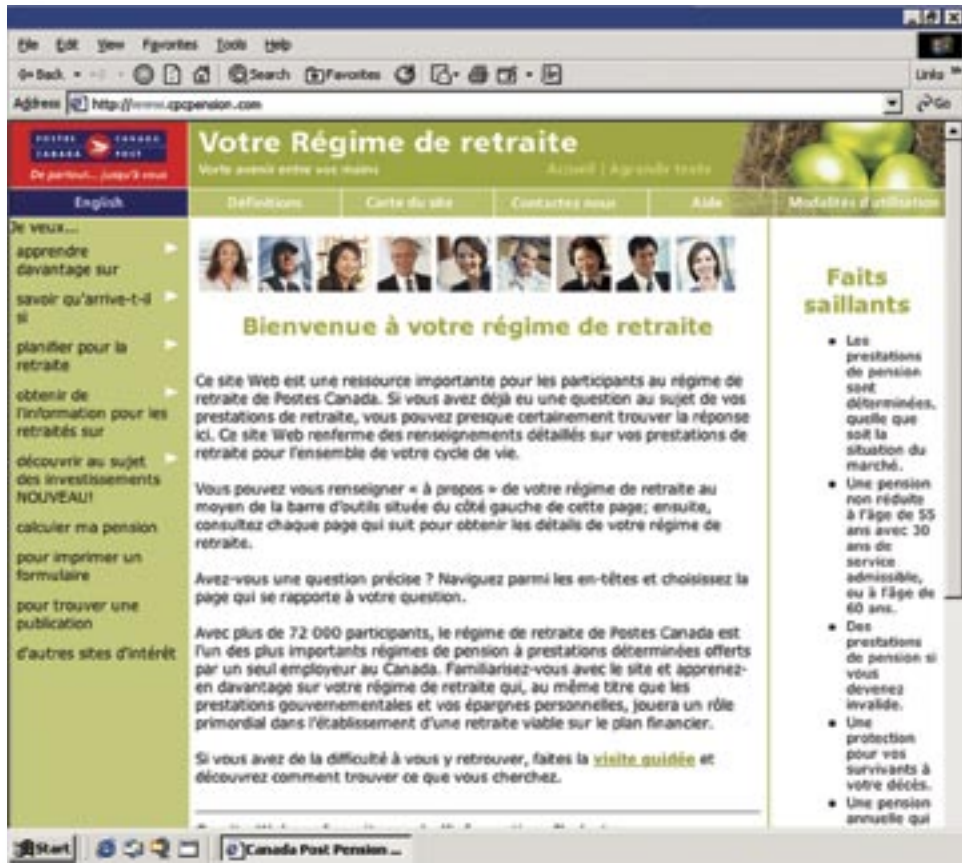
Nous sommes heureux d'annoncer la réélection de Micki McCune au Conseil consultatif des pensions à titre de représentant de tous les membres actifs. Micki était représentant au cours des trois années précédentes et il a remporté la plus récente élection.

Émission de reçus aux fins de l'impôt pour les cotisations au régime de retraite

En vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu, les reçus aux fins de l'impôt doivent seulement être émis pour les cotisations reçues et versées à la caisse de retraite au cours de l'année d'imposition. Toute cotisation reçue après la fin de l'année d'imposition figurera sur un reçu pour l'année suivante. L'administrateur du régime n'a aucun pouvoir discrétionnaire de faire des exceptions à ce règlement, car il s'agit d'une exigence législative.

Nouvelle apparence du site Web du régime de retraite

Avez-vous eu l'occasion de jeter un coup d'œil à la nouvelle apparence du site Web www.retraitespc.com? Assurez-vous d'y jeter un coup d'œil si vous ne l'avez pas déjà fait, car les dernières mises à niveau ont permis de créer la meilleure source de renseignements à propos du régime de retraite. Non seulement son apparence a-t-elle été complètement transformée, mais vous pouvez désormais en apprendre davantage au sujet des placements du régime, trouver facilement des publications ou télécharger et imprimer des formulaires, pour ne nommer que quelques-unes des ressources offertes sur le site Web. Surveillez l'arrivée de nouvelles améliorations en 2007.



Augmentation des cotisations

LES COTISATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE AUGMENTERONT LE 1^{ER} JANVIER 2007.

À compter du 1^{er} janvier 2007, les taux de cotisations subiront une augmentation de 0,4 % de vos gains ouvrant droit à pension. Comme nous l'avons déjà indiqué, les cotisations des membres au Régime de retraite agréé et à la Convention supplémentaire de retraite de Postes Canada augmenteront chaque année de 0,4 % jusqu'à ce que les cotisations de l'employé au régime atteignent 40 % du coût annuel actuel du service. À l'heure actuelle, le taux de cotisation des membres est de 36 %. L'augmentation de vos cotisations au régime de retraite est importante pour protéger la garantie financière de notre régime de retraite, ce qui assurera la viabilité et la qualité du régime pour les retraités actuels et futurs. Ces augmentations ne concernent pas les employés qui ont 35 ans de service admissible et qui cotisent actuellement à raison de 1 % pour tous les gains ouvrant droit à pension.

Saviez-vous que...

Le Régime de retraite de Postes Canada se classe au 13^e rang des 100 meilleures caisses de retraite de 2005 de l'organisme Benefits Canada. Votre régime devance donc les régimes semblables, tels que Chemin de fer Canadien Pacifique, Société Radio-Canada et Bell Canada. Le Régime de retraite de Postes Canada se classe au 16^e rang selon la valeur de l'actif au 31 décembre 2004.

Vos questions

Cet espace est réservé à une foire aux questions. Nous répondrons à une ou à deux questions qui, selon nous, devraient intéresser la plupart des gens. Veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse pension.services@postescanada.ca

Je me suis inscrit à l'atelier sur la retraite. Je dois obtenir une évaluation approximative des années de service que j'aimerais racheter. Comment dois-je m'y prendre?

Vous devez communiquer avec le Centre des services du régime de retraite en composant le 1 877 480-9220 au moins deux ou trois semaines à l'avance pour permettre le calcul et l'acheminement des résultats.

Nous apprécions vos réflexions. Si vous avez des commentaires ou des sujets que vous aimeriez voir abordés, veuillez communiquer avec :

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU B320
OTTAWA ON K1A 0B1

Courriel : pension.services@postescanada.ca